

Deloitte.

Bilan réglementaire des
émissions de gaz à effet de serre
FY 2011

Sommaire

Préambule.....	1
Description de la personne morale concernée	3
1. Introduction	4
2. Méthodologie et périmètre	4
2.1 Périmètre de l'étude	4
2.2 Méthode de calcul	5
3. Détail des sources d'émissions par poste	8
3.1 Emissions des bâtiments	8
3.2 Emissions liées aux déplacements professionnels	9
3.3 Emissions liées à la consommation de papier	10
4. Plan d'actions	11
4.1 Objectif de réduction de nos émissions de GES	11
4.2 Réduction des déplacements professionnels en avion	11
4.2.1 Réduction de la consommation de papier	12
Annexe	13

Préambule

Ce rapport a été élaboré conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement¹ :

Rappel des dispositions réglementaires et principes de réalisation des bilans d'émissions de GES

« Ce paragraphe résume les dispositions réglementaires et les principes concernant la réalisation des bilans d'émissions de GES que toute personne morale assujettie est désormais tenue de fournir aux autorités compétentes conformément à l'article 75 de la loi ENE et à son décret d'application.

Ces dispositions sont établies en conformité avec les directives Européennes applicables, en particulier la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, et en cohérence avec les normes et autres méthodes nationales ou internationales existantes à ce jour (ISO 14064-1, GHG Protocol, Bilan Carbone, ...).

1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012. (L-), et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. [...]

3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédent l'année de remise du bilan.

4) La réalisation du bilan s'appuie sur les principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence tel que proposé par la norme ISO 14064-1.

5) Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré par la personne morale, conformément à la présente méthodologie. Chaque poste considéré sera expliqué et l'agrégation de l'ensemble des postes sera représentative des émissions liées à l'activité de la personne morale pour le périmètre déterminé.

6) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone®, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.

¹ Cette méthode est publique, disponible sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :

www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/110912_Art-75_Methodologie_generale_vfinale.pdf

7) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publics et mis à disposition selon les modalités définies dans le décret n° 2011-829.

8) Le bilan peut constituer, en plus de répondre à l'exigence réglementaire, un élément contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

Description de la personne morale concernée

Les obligations réglementaires pèsent sur les entités suivantes de l'UES Deloitte.

Deloitte & Associés

- Raison sociale : Deloitte & Associés
- Code NAF : 6920Z
- Code SIREN : 572 028 041
- Numéro SIRET : 572 028 041 00067

Deloitte Conseil

- Raison sociale : Deloitte Conseil
- Code NAF : 7022Z
- Code SIREN : 401 948 245
- Numéro SIRET : 401 948 245 00014

Taj

- Raison sociale : Taj
- Code NAF : 6910Z
- Code SIREN : 434 480 273
- Numéro SIRET : 434 480 273 00052

Description sommaire de l'activité : prestation de services professionnels (commissariat aux comptes, conseil, services juridiques)

Mode de consolidation : contrôle financier / contrôle opérationnel

Description du périmètre opérationnel retenu : pour des raisons de transparence sur nos performances environnementales, nous avons choisi de reporter les émissions de GES de l'ensemble des sociétés regroupées sous l'UES Deloitte, même si elles ne sont pas soumises aux obligations. Notre périmètre de reporting couvre donc les entités Deloitte, TAJ et In Extenso en France, soit un total de 7025 employés répartis sur plus de 200 établissements.

1. Introduction

La question du changement climatique est de plus en plus sensible, les entreprises doivent aujourd'hui faire face aux conséquences directes de ce phénomène : nouvelles réglementations, hausse des prix de l'énergie, taxes environnementales ou encore attentes des parties prenantes, des analystes financiers aux employés eux-mêmes..

Le présent rapport est destiné à répondre aux exigences réglementaires précisées par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II ». Il distingue les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles (scope 1) ; les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur (scope 2) et certaines émissions indirectes (scope 3).

La présentation des émissions et de la méthodologie de calcul utilisée, est complétée par un plan d'actions destiné à réduire les émissions de GES liées à nos activités.

2. Méthodologie et périmètre

2.1 Périmètre de l'étude

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre, ci-joint, a été réalisé sur le périmètre des activités des sociétés Deloitte, TAJ et In Extenso, à partir d'une approche dite de « contrôle opérationnel ». L'impact GES des bâtiments qui abritent des activités de l'UES, sans que ce dernier n'en soit propriétaire, est donc inclus.

Il couvre les émissions de GES survenus lors de notre exercice fiscal 2011 (FY2011), à savoir du 01 juin 2011 au 31 mai 2012.

Pour des raisons de transparence sur nos performances environnementales et parce que l'essentiel de nos émissions de GES est lié aux déplacements professionnels, nous avons choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires. Nous avons élargi notre périmètre de reporting à une partie du scope 3.

Ainsi, les différentes sources d'émissions incluses dans le bilan sont les suivantes :

- Scope 1 :
 - consommation de fioul domestique pour le chauffage des bâtiments occupés en FY2011 ;
 - consommation de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments occupés en FY2011.
- Scope 2 :
 - consommations d'électricité des bâtiments occupés par en FY2011.
- Scope 3 :
 - déplacements professionnels en avion, train, voitures et taxi des collaborateurs des sociétés de Deloitte et de TAJ en FY2011 ;
 - nuits d'hôtel des collaborateurs de Deloitte et TAJ lors de leurs déplacements professionnels;
 - consommations de papier en FY2011.

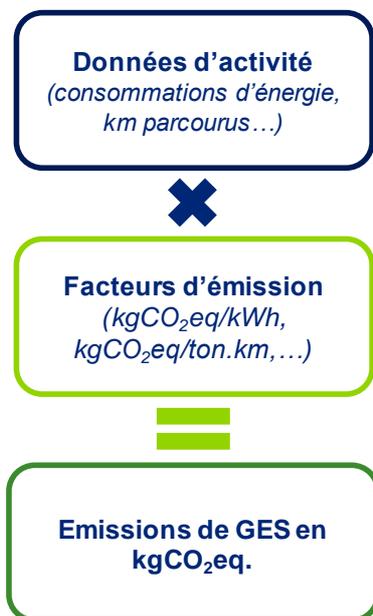
Exclusions de paramètre, ce bilan ne comprend pas :

- les émissions liées aux fuites de fluides réfrigérants des appareils de climatisation de nos bâtiments (scope 2). Nous ne sommes actuellement pas en mesure de suivre cet indicateur de manière fiable et travaillons à la mise en place d'un dispositif de collecte pour les prochains exercices.
- Les déplacements professionnels (avion, train, voiture, taxi) des collaborateurs d'In Extenso (scope 3). L'impact devrait être limité, dans la mesure où ces collaborateurs sont répartis sur plusieurs bureaux régionaux, qui desservent des clients présents dans un périmètre géographique restreint. Par ailleurs, ces collaborateurs se déplacent exclusivement en voiture ou en train.

2.2 Méthode de calcul

Il est à noter que les émissions de gaz à effet de serre générées ne peuvent pas être directement mesurées. L'évaluation de ces émissions n'est réalisable que par le calcul. Ces calculs sont réalisés à partir de **données d'activité** : consommations d'énergie, litres de carburant consommés, etc. Pour chaque type de données d'activité, nous avons retenu des **facteurs d'émissions** issus de sources publiques reconnues, qui permettent de les convertir en émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats du bilan sont exprimés en en kgCO₂eq.



Facteurs d'émission utilisés pour l'élaboration de ce bilan

Thème	FE (kg éq CO2)		Sources d'informations
Consommation d'énergie			
Fioul (kWh)	0,283		Base Carbone - combustion
GN (kWh)	0,20		Base Carbone - combustion
Electricité (/kWh)	0,078		Base Carbone
Déplacements Train-Avion			
Train - France (/voyageur.km)	0,004		Base carbone
Train - Europe (/voyageur.km)	0,06		Base carbone
Avion - éco - court courrier	0,18		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Avion - éco - moyen-courrier	0,11		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Avion - éco - long courrier	0,12		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Avion - business - moyen-courrier	0,15		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Avion - business - long courrier	0,26		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Avion - business - long courrier	0,36		DEFRA/DECC's 2011 Guidelines to GHG Conversion Factors for Company Reporting (Annex 6)
Déplacements voitures			
Véhicules privés - CV	essence kg eq CO2/km	diesel kg eq CO2/km	Base carbone - combustion
Moyenne 0 à 5 CV	0,157	0,151	
Moyenne 6 à 10 CV	0,188	0,175	
Moyenne >11CV	0,240	0,248	
Moyenne 0 à >11CV	0,1949	0,1914	
Déplacements moto			
Motocycles < 750 cm3	0,14		Bilan Carbone chap 4 p30
Essence / Diesel suivi en litres			
Essence	2,26		Base carbone - combustion
Diesel	2,50		
Déplacements Taxi			
Taxis (km)	Estimation basée sur la catégorie de véhicules et la répartition nationale ess/diesel		
Nuits à l'hôtel			
1 Nuit d'hôtel international, par chambre	31,93		Carbon neutral company
Papier			
Papier (/kg)	1 320		Base carbone

Données d'activité et niveau d'incertitude associés à nos calculs

Les incertitudes sur les données d'activité ont été calculées selon les règles suivantes :

Donnée fournie par un prestataire externe sans aucun retraitement	0%
Donnée fournie par un prestataire externe et retraitée via un calcul simple	10%
Donnée estimée à partir d'une information d'un autre poste/site/pays et d'une donnée de 1er ou 2nd ordre	20%
Donnée estimée à partir d'une information d'un autre poste/site/pays et d'une donnée de 3e ordre	100%

Les incertitudes sur les facteurs d'émission sont issues des bases publiques ayant servi pour les facteurs d'émission (base carbone, GHG protocol...).

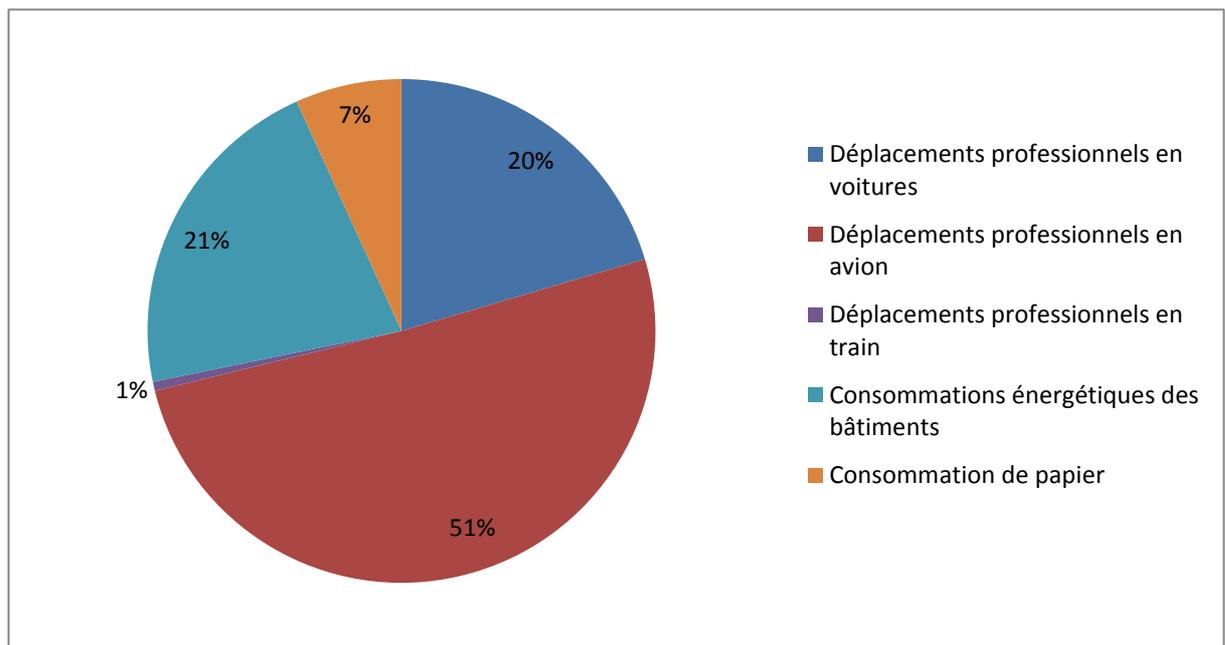
Le calcul de l'incertitude globale a été effectué conformément à l'approche décrite dans la méthodologie Bilan Carbone.

Le tableau ci-dessous détaille nos incertitudes pour chaque donnée d'activité.

Poste	Scope	Donnée source	unité	Incertitude donnée source	FE	Incertitude FE	Incertitude globale en %
Consommation gaz naturel - factures	Scope 1	1,09	GWh	0%	0,20	5%	5%
Consommation gaz naturel - estimée	Scope 1	0,64	GWh	20%	0,20	5%	24%
Consommation fioul- estimée	Scope 1	0,40	GWh	0%	0,28	5%	5%
Consommation électricité - factures	Scope 2	5,70	GWh	0%	0,08	10%	10%
Consommation électricité - estimée	Scope 2	8,45	GWh	20%	0,08	10%	28%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- court courrier eco	Scope3	720 198	km	0%	0,18	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- court courrier business	Scope3	8 970	km	0%	0,18	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- court courrier first	Scope3	1 561	km	0%	0,18	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- moyen courrier eco	Scope3	3 054 600	km	0%	0,11	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- moyen courrier business	Scope3	62 085	km	0%	0,15	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- moyen courrier first	Scope3	5 802	km	0%	0,15	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- long courrier eco	Scope3	3 338 157	km	0%	0,12	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- long courrier premium	Scope3	2 727 036	km	0%	0,14	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- long courrier business	Scope3	8 208 346	km	0%	0,26	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en avion- long courrier first	Scope3	473 266	km	0%	0,35	10%	10%
Déplacements professionnels - km parcourus en voiture - remboursement frais kilométrique-essence	Scope3	619 471	km	20%	0,19	20%	36%
Déplacements professionnels - km parcourus en voiture - remboursement frais kilométrique-diesel	Scope3	1 460 914	km	20%	0,19	20%	36%
Déplacements professionnels - carte essence - essence	Scope3	111 578	litres	20%	2,4	10%	28%
Déplacements professionnels - carte essence - diesel	Scope3	144 093	litres	20%	2,7	10%	28%
Déplacements professionnels - remboursement frais de carburant - essence	Scope3	3 340	litres	20%	2,4	10%	28%
Déplacements professionnels -remboursement frais de carburant - diesel	Scope3	26 017	litres	20%	2,7	10%	28%
Déplacements professionnels - km parcourus en voiture - location Europcar	Scope3	910 092	km	0%	plusieurs FE	0%	0%
Déplacements professionnels - km parcourus en voiture - location Avis et NC	Scope3	278 081	km	0%	plusieurs FE	20%	20%
Déplacements professionnels - km parcourus en voiture - taxi	Scope3	1 199 469	km	20%	0,19	20%	36%
Déplacements professionnels - km parcourus en train - Europe	Scope3	363 840	km	0%	0,06	20%	20%
Déplacements professionnels - km parcourus en train - France	Scope3	4 979 657	km	0%	0,004	60%	60%
Consommation de papier	Scope3	373	tonne	20%	1,32	20%	36%

3. Détail des sources d'émissions par poste

Répartition de nos émissions par source.



3.1 Emissions des bâtiments – 21% de nos émissions totales

L'occupation des bâtiments par nos collaborateurs génère des émissions de gaz à effet de serre via différentes sources.

Consommations de fioul domestique et de gaz naturel

Certains sites In Extenso et Deloitte ont reportés des consommations de fioul domestique et de gaz naturel pour leurs besoins de chauffage. Ces consommations génèrent alors des émissions de GES directes via la combustion du gaz et du fioul domestique. Cette source d'émissions est comptabilisée dans le ce bilan, dans le scope 1.

Les consommations ont été calculées à partir des factures lorsque cela était possible. Lorsque la facture n'était pas disponible, les consommations de fioul et de gaz ont été estimées à partir des charges comptables enregistrées, converties en volume sur la base des prix moyens disponibles dans les bases publiques.

Consommations d'électricité

Les consommations d'électricité en kWh des différents sites sont liées à nos besoins de chauffage, d'éclairage des bâtiments et à la consommation de notre parc informatique (ordinateurs, serveurs, imprimantes...). Ces émissions sont considérées comme des émissions indirectes, liées à la production d'électricité, comptabilisées dans le scope 2 du bilan.

Les quantités en kWh ont été utilisées comme des données d'activité et calculées à partir des factures transmises par les services généraux, à chaque fois que cela était possible. Lorsque la facture n'était pas disponible, les consommations ont été estimées selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Consommation moyenne par m²
- Consommation moyenne par personne
- Consommation moyenne de bureaux similaire
- Charges comptables converties en volume à partir du coût moyen de l'électricité disponible dans les bases de données publiques

3.2 Emissions liées aux déplacements professionnels de nos collaborateurs – 72% de nos émissions totales

Des émissions de gaz à effet de serre sont générées par les déplacements professionnels des salariés en voiture, taxi, train ou avion. Elles représentent l'essentiel de nos émissions de gaz à effet de serre et sont donc intégrées dans ce bilan, bien qu'elles relèvent du scope 3.

Il est à noter que les émissions de GES liées à la fabrication du combustible ont été considérées comme des « émissions indirectes » d'amont et non comptabilisées dans ce bilan.

Les données d'activité (km parcourus, litres de carburant consommés ...) ont été collectées auprès de notre agence de voyage Carlson Wagonlit, de Total et de BP pour les cartes essences, de nos services achats et notes de frais et des agences de location de voiture avec lesquelles nous travaillons (Europcar, Avis et National Citer). Les calculs des émissions de GES associées se sont appuyés sur les points méthodologiques suivants :

- les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions liées aux véhicules dépendent du type de carburant (essence ou diesel) et de la puissance du véhicule (nombre de chevaux). En cas d'absence de données disponibles sur le type de carburant, la répartition des consommations de carburant entre l'essence et le diesel a été faite sous l'hypothèse 30% essence, 70 % diesel, sur la base de la répartition des consommations du parc automobile français. En cas d'absence de données disponibles sur la puissance du véhicule, le facteur d'émission appliqué est la moyenne des facteurs d'émission disponibles dans la base carbone pour chaque catégorie de véhicule (nombre de chevaux) ;
- les facteurs d'émissions utilisés pour calculer les émissions liées aux voitures de location ont été collectés directement auprès des agences de location. Lorsque cette information n'était pas disponible, nous avons retenu les facteurs d'émissions disponibles dans la base carbone pour chaque catégorie de véhicule (nombre de chevaux, carburant consommé) ;
- les déplacements professionnels de nos collaborateurs utilisant leur véhicule personnel, sont suivis par le service note de frais en km parcourus, pour le remboursement des indemnités kilométriques. Ils ont été répartis entre les voitures utilisant du diesel et ceux utilisant de l'essence sur la base de la

répartition du parc national, lorsque l'information sur la puissance des véhicules n'était pas disponible. Ils sont ensuite convertis en émissions de GES à partir des facteurs d'émission disponibles dans la base carbone et prenant en compte la puissance des véhicules ;

- le ratio de 1,21 euros/km a été utilisé pour déduire le nombre de kilomètres parcourus en taxi à partir des notes de frais saisies par les collaborateurs, auquel a été soustrait le montant par défaut de prise en charge de chaque course, estimé à 2,20 € ;
- les statistiques disponibles pour les déplacements professionnels en train, en avion ou avec des voitures de location peuvent inclure des déplacements personnels et ne pas prendre en compte des déplacements effectués en dehors des réservations CWT. Cependant, l'impact n'est pas jugé significatif.

Enfin, les déplacements domicile-travail ne sont pas inclus dans le bilan ci-joint.

3.3 Emissions liées à la consommation de papier des collaborateurs – 7%

L'ensemble des collaborateurs de l'UES Deloitte ont consommé 373 tonnes de papier. Ce volume n'intègre pas les fournitures papier (cahiers, enveloppes...). Les émissions associées représentent 7% de nos émissions totales et relèvent du scope 3.

La consommation de papier des collaborateurs des entités Deloitte et TAJ sont calculées à partir des approvisionnements en papier, suivis par notre service achat. Les consommations de papier des collaborateurs des entités In Extenso, ont été estimées à partir d'une étude menée en 2010 au niveau national. Une des conclusions de cette étude, donnait une consommation de 31 ramettes de papier d'impression par collaborateur et par an.

Le bilan GES tel que demandé par l'article 75 de la loi Grenelle II, est présenté en annexe.

4. Plan d'actions

4.1 Objectif de réduction de nos émissions de GES de 3,2% par rapport à l'évolution estimées de nos émissions en 2015

L'UES Deloitte affiche des ambitions de croissance externe et interne sur les prochaines années. Le plan stratégique de la firme affiche des effectifs et des surfaces occupées (m²) en croissance comme suit :

	Valeurs	Evolution
Effectifs en FY 2015	7 355	13%
Surfaces occupées en FY 2015	140691	8%

Si l'on considère l'intensité carbone de nos effectifs et de nos bâtiments, nos émissions devraient augmenter comme suit en 2015, si aucune action de réduction n'était mise en place :

	Valeurs
Emissions liées aux déplacements professionnels	5 737 113
Emissions liées aux bâtiments	1 689 546
Emissions liées à la consommation de papier	555 483
Emissions totales « business as usual »	7 982 142
Variation	9,8%

Pour maîtriser son impact environnemental, l'UES Deloitte choisit d'engager un plan d'action visant une réduction de 3,2% de nos émissions de GES par rapport à nos projections d'émissions de GES « business as usual » en 2015

4.2 Réduction des déplacements professionnels en avion

Les déplacements professionnels représentent l'essentiel de nos émissions de gaz à effet de serre : 72% du total pour l'ensemble des déplacements et 51% du total pour les seuls déplacements en avion.

Ces derniers sont essentiellement liés aux besoins de nos missions de services professionnels aux grands groupes internationaux. Depuis plusieurs années, Deloitte investit dans des outils facilitant le travail à distance des collaborateurs afin de limiter leurs déplacements :

- équipement d'une salle de téléconférence de type immersif accessible à tous pour favoriser les réunions virtuelles avec nos bureaux étrangers et nos clients ;
- nouvelles fonctionnalités de téléphonie, de visioconférence et de travail collaboratif avec OCS, notre outil de communication instantanée accessible depuis tout ordinateur et permettant à chaque collaborateur de lancer instantanément des conférences audio, web ou visioconférences avec tout collaborateur du réseau Deloitte ;
- déploiement de Live Meeting, notre nouvel outil de conférences audio, web et de visioconférences avec nos clients pour favoriser la collaboration et limiter les déplacements. Equipement de chacun de nos bureaux en régions d'appareils de visioconférence (RoundTable) compatibles avec Live Meeting ;

- mise en place d'un nouveau programme de communication appelé « Take IT easy » permettant de mieux appréhender les nouvelles technologies et de tirer parti des nouveaux modes de travail (réunions virtuelles, conférences web...)
- mise à disposition de smartphones (iPhone) et de tablettes (iPad) à nos populations mobiles pour favoriser l'accès à l'information ;
- renforcement de nos moyens d'accès à distance au réseau d'entreprise.

Ces investissements vont être complétés par un plan d'action portant sur la réorganisation de nos principales missions internationales. Nous prévoyons en effet de travailler avec nos principaux clients, sur la mise en place d'actions concertées, permettant de réduire nos déplacements en avion et de limiter leurs frais.

Par ailleurs, nous prévoyons de limiter les déplacements en avion, non liés à une mission professionnelle, aux seuls déplacements requis pour :

- des réunions internationales clés des dirigeants de la firme impliqués dans le management de Deloitte au niveau mondial ;
- des formations internationales importantes, ne pouvant être suivies à distance via nos outils informatiques.

Enfin nous prévoyons de mener une opération de sensibilisation interne sur l'engagement de la firme à réduire ses émissions de GES et les bonnes pratiques de mobilité durable.

Grace à ces différentes actions, nous estimons que les émissions de GES générées par collaborateur en lien avec les déplacements professionnels, vont réduire de 5%.

4.2.1 Réduction de la consommation de papier

L'action concerne la sensibilisation des collaborateurs sur l'économie de papier et le renforcement du processus de dématérialisation de nos supports, engagé depuis plusieurs années.

L'objectif de nos actions de sensibilisation est de créer une dynamique de changement des comportements, pour maîtriser les consommations de papier à travers :

- des campagnes de communication interne pour renforcer la sensibilisation ;
- la mise à disposition sur l'intranet de la « Charte de la main verte » connaître les astuces de « l'anti – gaspi » ;
- la communication des niveaux de consommations de papier des services et leur sensibilisation, de manière pédagogique, sur l'impact environnemental auquel cela correspond.

Ces actions de sensibilisation vont être complétées par le renforcement de notre processus de dématérialisation des supports. Engagé par les métiers de l'audit, il nous a permis de réduire notre consommation de papier ces deux dernières années. Il va être élargi à l'ensemble de nos métiers et à notre processus achat.

Par ailleurs, nous prévoyons d'investir dans la mise en place de la technologie « Follow me printing » qui permettra de réduire le volume d'impressions inutiles aux imprimantes.

Grâce à ces actions, nous estimons que les émissions de GES par collaborateur en lien avec sa consommation de papier va diminuer de 10%.

Annexe

Bilan GES

		Emissions GES (en Tonnes)							
		Année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-							
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	Incertitude* (TCO2e)	
Emissions directes	1	Consommation de gaz naturel	337	0,031	0,016		343		41
	2	Consommation de fioul	109	0,006	0,002		114		6
	3	Consommation électricité	1 103				1 103		
	Sous total		1 549	0,037	0,018	-	1 560	-	47
Emissions indirectes associées à l'énergie	4	Consommation d'électricité	1103				1103		229
	Sous total		1103	0	0	0	1103	0	229
Autres émissions indirectes*	5	Déplacements professionnels en avion					3691		369
	6	Déplacements professionnels en voiture					1483		427
	7	Déplacements professionnels en train					42		16
	8	Consommation de papier					492		177
	Sous total		0	0	0	0	5708	0	989

*Les quantités de CO2 ont été calculés sur la base des pourcentages d'incertitudes communiqués en page 7

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.